



Déclaration liminaire de l'Unsa-Éducation au CTA du 13 octobre 2022

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

De « l'École de la confiance » à « Notre École, faisons la ensemble »

La première période de cette année scolaire arrive à son terme et avec elle, les motifs de frustrations, qui pèsent sur le quotidien des collègues.

Comment aurait-il pu en être autrement ? L'arrivée d'un nouveau locataire, rue de Grenelle, ne peut suffire à régler les problèmes endémiques de notre système scolaire. Les beaux discours et les promesses ne leurent plus les collègues qui déclaraient dans un sondage à la rentrée qu'ils mettraient du temps à accorder leur confiance au nouveau ministre de l'Éducation nationale.

La fameuse « École de la confiance » n'a jamais vraiment convaincu les personnels. Ceux-ci adhèrent-ils plus à la nouvelle maxime ministérielle : « Notre École, faisons la ensemble » ?

S'il est trop tôt pour le dire, à l'Unsa-Éducation, notre proximité avec les personnels nous fait constater que les enseignants à l'instar des personnels autre qu'enseignants n'ont que trop souvent retrouvé les mêmes problèmes, difficultés et autres frustrations qu'ils avaient au moment de prendre leurs vacances bien méritées.

Nous constatons que le Président de la République se substitue bien souvent à notre ministre. Cela nous questionne !

Les conditions d'exercice de nos métiers ne se sont toujours pas améliorées et rien ne laisse vraiment présager que cela pourrait changer.

Le manque de personnels est encore une réalité et le recours aux contractuels n'a pas réglé le problème.

- Le nombre d'AESH est clairement insuffisant. De très nombreuses écoles et établissements nous font état du fait que le nombre d'AESH mis à disposition pour leurs élèves est loin de permettre d'accompagner chaque élève à hauteur de sa notification d'heure. Une fois encore, les directeurs et les chefs d'établissement sont en charge de faire avaler la pénurie auprès des collègues et des parents d'élèves...
- On pourrait également aborder le manque d'enseignants dans le second degré qui oblige les enseignants en place à prendre encore plus d'heures supplémentaires.
- Sans oublier les personnels autres qu'enseignants qui sont eux aussi en nombre insuffisant pour remplir de façon qualitative l'intégralité de leurs missions. D'où la frustration des personnels des filières médico-sociale, technique ou administrative. Nous dénonçons que les infirmières scolaires se voient modifier leur affectation en cours d'année dans l'irrespect de la carte scolaire.

Face aux difficultés d'exercice de leurs métiers, les collègues se sentent encore trop souvent bien seuls.

La Qualité de Vie au Travail n'a pas grand-chose de qualitatif !

Selon l'étude réalisée à l'initiative d'A&I-Unsa sur la qualité de vie au travail, la qualité de santé, les projets et avenir professionnels des personnels administratifs par Georges Fotinos (ancien IG) et José Mario Horenstein (médecin psychiatre), le constat est plus qu'alarmant d'autant plus qu'aucune enquête ou étude n'avait été faite jusqu'alors. On observe ainsi une dégradation de l'environnement de travail, avec une difficulté de s'exprimer librement, un manque d'espace dédié pour se faire entendre, l'inadaptabilité de la formation à leur travail actuel.

Le lieu de travail n'est pas forcément synonyme de sécurité : un grand nombre des interrogés affirme avoir déjà subi une quelconque forme de harcèlement. L'étude menée révèle également une santé psychologique globalement assez fragile : 2/3 déclarent avoir un temps de travail supérieur à 40H et n'arrivent pas à concilier vie professionnelle et vie privée. Cependant, l'étude montre qu'une majorité de collègues trouve du sens dans le travail et l'utilisation de leurs compétences est plutôt satisfaisante enfin presque tous se sentent écoutés et respectés par leurs collègues et sont satisfaites de leurs relations avec les usagers.

La reconnaissance attendue ne peut plus se contenter de belles paroles.

Où est la reconnaissance des personnels qui attendent désespérément le paiement d'indemnités auxquelles ils ont droit ?

Le feuilleton académique du versement de la part variable de la prime REP+ exaspère les collègues et leurs représentants que nous sommes à l'Unsa-Éducation. Comment pensez-vous, Monsieur le Recteur, que les collègues prennent ces reports successifs ? Difficile ensuite de leur parler de reconnaissance... Il sera tout aussi difficile de parler de dialogue social de qualité avec les représentants de l'Unsa-Éducation qui ont encore envoyé deux mails à ce sujet fin août, puis mi-septembre, mails restés sans réponse de vos services. Si ce feuilleton va connaître enfin son épilogue lors de ce CTA, il n'en demeure pas moins que ces attermolements montrent bien tout l'écart qu'il y a entre le discours sur la reconnaissance de l'Institution envers ses personnels et la difficulté à matérialiser concrètement cette reconnaissance. Une fois, l'indemnité versée, encore faudra-t-il que les critères d'attribution soient clarifiés et bien compris. L'Unsa-Education réaffirme son opposition du versement au mérite.

Augmentation de salaire et son lot d'incertitude.

La promesse présidentielle du « pas d'enseignants sous les 2000€ » ne sera traduite dans les faits qu'en septembre 2023. C'est loin, dans le contexte du pouvoir d'achat que nous vivons. Et le cadre n'est pas très clair. Qui sera concerné ? à quelles conditions ? pour quel montant ?

Et quid des personnels autres qu'enseignants ?

Si une hausse de rémunération ne saurait être l'alpha et l'oméga pour résoudre le manque d'attractivité des métiers de l'Éducation, elle n'en demeure pas moins un élément prégnant.

Alors certes, il y a désormais un calendrier de rencontres avec les organisations syndicales. Mais que de temps perdu sur un sujet qui n'est pas nouveau...

Sentiment d'être encore maltraités quand des personnels titulaires passent après des personnels contractuels lors des opérations de mutation. Cette pratique du rectorat cette année conforte le sentiment d'opacité des opérations de mutations depuis que la mobilité des personnels est sortie des compétences des CAP...

Maltraité.es, c'est aussi ce qu'on ressenti des collègues lauréat.es du CRPE et qui n'étaient pas affecté.es en département à leur rang de classement avec les critères habituels. Sans l'action en justice du SE-Unsa et de l'Unsa-Éducation ces collègues auraient été victimes d'un système et d'une organisation qui gèrent des flux avant de gérer des personnes. Cette fameuse GRH ministérielle ou de proximité a décidément bien du mal à vivre concrètement. C'est comme la confiance ou le vivre ensemble, cela ne se décrète pas, cela se prouve...

A ces frustrations persistantes s'ajoutent des inquiétudes grandissantes en ce début d'année

Dans la voie professionnelle, l'inquiétude est réelle en cette rentrée.

Depuis longtemps s'est établie une ligne de partage entre l'apprentissage et ses objectifs d'une insertion rapide sur le marché de l'emploi pour certaines filières et l'offre élargie du lycée professionnel, LP qui apporte une véritable plus-value éducative et citoyenne au sein du service public d'éducation et de formation, tout en ouvrant la perspective d'une poursuite d'études et d'une insertion à plus long terme. Ces deux voies ont montré qu'elles pouvaient et savaient être pleinement complémentaires.

En annonçant vouloir « un partenariat beaucoup plus étroit avec les entreprises » et vouloir s'attacher à optimiser l'insertion par la voie professionnelle, le président Macron remet fondamentalement en cause cette belle architecture.

A l'Unsa-Éducation, nous nous opposons fermement à cette nouvelle réforme qui ne dit pas encore son nom... (la deuxième en 5 ans... déjà sous l'ère Macron !)

D'une part, le système actuel d'apprentissage pénalise les jeunes les plus fragiles qui ne bénéficient pas des effets attendus de la réforme de 2018, remettant en jeu le principe d'égalité des chances. En second lieu, nous nous inquiétons de la volonté du gouvernement de lancer un nouveau chantier du lycée pro sans tenir compte de sa dimension éducative au sens large, ni prendre le temps de tirer les leçons d'une réforme qui vient juste de s'achever et qui l'a largement doté d'un volet « insertion ».

Pour notre organisation, il est impérieux de conserver l'identité claire de ces deux voies de formation appelées à se compléter, dans le respect de chacune d'elle, autant qu'elles permettent à chaque jeune d'apprendre un métier en tout point du territoire et de se construire comme citoyen acteur de sa vie personnelle et professionnelle.

Pour l'Unsa-Éducation, l'apprentissage ne saurait être l'alpha et l'oméga de l'insertion professionnelle.

Comme d'habitude avec le président Macron, la feuille de route énoncée reste floue pour le moment : durée des PFMP augmentée de 50% aussi bien en CAP qu'en Bac pro dès la rentrée 2023, fermeture des formations prétendues non insérantes, cartes des formations mises en adéquation avec les métiers qui peinent à recruter sur les secteurs en tension.

Ces annonces présidentielles laissent planer une menace forte pour l'avenir des lycées professionnels, des PLP et des élèves de la voie professionnelle au sein du Service public d'Éducation. C'est pourquoi le SE-Unsa et l'Unsa-Éducation, au sein de l'intersyndicale appellent à la plus grande mobilisation le mardi 18 octobre.

Autre sujet d'inquiétude, dépassant de loin le périmètre de l'Éducation nationale, la réforme des retraites revient en force en cette rentrée sociale.

Le discours de l'exécutif ne laisse aucun doute sur la volonté du président de réformer notre système de retraite. Le spectre du recul de l'âge légal de départ en retraite et/ou l'allongement de la durée de cotisations sont très clairement envisagés. Si le contour de cette réforme est encore flou, la volonté de réformer et d'aller vite est bien réelle. Lors de cette rentrée sociale, l'Unsa n'a eu de cesse de dénoncer le projet du Président. Pour l'Unsa, le gouvernement ne peut en aucun cas justifier cette mesure injuste et punitive pour celles et ceux qui travaillent, par un besoin urgent pour l'équilibre du système. Aucune urgence n'impose de se priver d'un débat approfondi sur les financements. Le recul de l'âge légal de départ ne peut pas être la seule option sur la table, en particulier au prétexte de soulager les comptes publics ou de financer d'autres dépenses.

Les sujets sur les retraites ne manquent pas : emploi des séniors, pénibilité, transitions entre vie active et retraite... N'imaginons pas que notre ministère en soit épargné : il faut travailler sur la pénibilité de fin de carrière, sujet hautement sensible pour nos personnels. L'Unsa est prête à échanger sur tous ces sujets, à apporter des propositions et solutions et même sur le financement de notre système de retraite et son équilibre à long terme si les discussions restent ouvertes à toutes les hypothèses.

Si l'exécutif choisit de reculer l'âge de départ en retraite ou en augmenter la durée de cotisation, alors l'Unsa, avec l'ensemble des organisations syndicales, se mobilisera pour dire : « Ni un jour, ni un mois, ni un an de plus ! »

Et pour finir, comment ne pas aborder l'une des préoccupations majeures des français ces derniers jours : trouver du carburant !

L'Unsa-Éducation vous demande, Monsieur le Recteur, d'appréhender avec une grande attention la situation des personnels qui ne pourraient se rendre sur leurs lieux de travail, faute de carburant. Cette situation, indépendante de la volonté des personnels, ne saurait leur causer dommage par des retraits de salaire.

Nous concluons cette déclaration liminaire de rentrée par une note positive, à mettre au crédit de l'Unsa-Éducation.

De nombreux personnels ne touchaient pas encore la prime « éducation prioritaire » instaurée par décret en 2015. Face à cette injustice et toute tentative de dialogue social ayant essuyé un refus, l'UNSA Éducation a déposé en 2021 un recours devant le Conseil d'État qui englobait tous les métiers de l'éducation concernés par cette exclusion.

Face à ce recours, le ministère a cédé : il a informé le Conseil d'État qu'il accepte toutes les demandes de l'UNSA Éducation et va modifier le décret de 2015 pour intégrer les AESH et APSH, les AED, les Conseillers pédagogiques, les IA-IPR et les IEN référents. Les médecins scolaires, infirmiers de l'Éducation nationale, Psy-EN EDO, Assistants sociaux percevront dorénavant l'indemnité en fonction de leur lieu d'exercice, et non plus de leur lieu d'affectation. Manquent encore dans cette liste les ERUN et les référents handicap.

Le budget 2023 tient compte de cette victoire de l'Unsa-Éducation, en prévoyant une enveloppe de 74 millions d'euros pour élargir les bénéficiaires de cette indemnité à partir du 1er janvier prochain, sans rejouer le feuilleton de la prime Rep+.

Notre slogan « l'Unsa, votre alliée du quotidien » trouve une belle illustration dans le fait d'avoir obtenu la fin de cette injustice.

Merci pour votre écoute.